

2018/0007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-8-BENNI6H4A

DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL BROYNE	
3 ROUTE DE SAINT MARTIAL	
17150	
17150	SEMILLAC

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Ancien exploitant :

Date effective du changement d'exploitant :

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.